



Retour conge parental et enlevement de taches professionnelles

Par **chupette21**, le **06/07/2011** à **11:11**

Bonjour,

Je suis de retour de mon congé parental depuis le 2 mai 2011 et j'ai constaté que l'on m'a retiré des tâches qui m'étaient confiées auparavant.

Je suis assistante administrative, je gère le standard, l'accueil des visiteurs, les notes de frais de la force de ventes des cadres sédentaires, m'occupais de l'organisation des congrès, de la flotte automobile, des ressources humaines, de la comptabilité et j'aidais la responsable marketing (demande de devis, choix des fournisseurs).

Or depuis mon retour, la personne me remplaçant a été intégrée dans l'entreprise en tant qu'assistante force de vente terrain depuis le 1/01/2011 et a gardé la gestion des congrès, la gestion de la flotte automobile, les frais de la force de vente.

Actuellement je me retrouve juste à faire de la comptabilité, de l'accueil et ponctuellement des ressources humaines.

Mon employeur ne m'a fait aucun courrier justifiant ce retrait de mes tâches et aujourd'hui, je n'ai quasiment plus rien à faire.

Comment faire valoir mes droits? Suis-je en position de demander une rupture de mon contrat de travail aux torts de l'employeur?

Merci

Cordialement,

Par **P.M.**, le **06/07/2011** à **17:40**

Bonjour,

Si vous considérez qu'il y a une modification essentielle du contrat ou de vos conditions de travail, vous pourriez vous en plaindre à l'employeur par lettre recommandée avec AR ou éventuellement avec l'aide des représentants du Personnel dont je vous conseillerais de vous rapprocher ou, en absence dans l'entreprise, d'une organisation syndicale ou même de l'Inspection du Travail...

Il me semblerait prématuré de prendre acte de la rupture du contrat de travail aux torts de l'employeur sans risque...